



AVIS DE COURSE Classe 1 Mètre

Grade: 5a

VRC à Balaruc les Bains

ASBB Voile

30 novembre 2025

Centre Nautique Manuréva – Balaruc les Bains

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E,

1.2

 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.4

- 1.5 le système de course HMS en vigueur.
- le cas échéant, les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct.
- 1.7 le cas échéant, le SYRNIN.
- pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.

Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

1.9

1.10 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 27 novembre 2025 sur le Site asbb-voile.fr
- **2.2** Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe : 1 mètre

4.2

4.2.1 a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u>, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.1
- **4.2.2** Pour le bateau :
 - le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le forum de la Classe 1M sur le fil dédié

4.4

- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 21 bateaux maximum
- 5 DROITS À PAYER
- **5.1** Les droits sont les suivants :

│ Classe 1 M	Droits d'inscription:10€	

5.2

6 RÉPARTITION DES FLOTTES

7 PUBLICITÉ

7.1 7.2

PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À			
30 novembre 25	08h00	09h45			

8.2 8.3

Jours de course :

Date	Heure	du	1 ^{er}	signal	Flottes /Courses du jour
	d'avertissement				
30 novembre 25	10h00	-			flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait : Après *16H30* pour une nouvelle course

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2

9.3

- 10 LIEU
- **10.1** L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- **10.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct s'appliqueront.

13 CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : voir HMS en vigueur

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

- **Droit à l'image et à l'apparence**: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de luimême prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Sans objet

18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Jean-François : 06 13 03 61 16 – jeff.tudesq@gmail.com

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

Centre Nautique Manuréva 34540 Balaruc les Bains

43°26'40.1"N 3°41'13.6"E

ANNEXE B: ZONE DE COURSE

